

Le 3 février 2012

Mémoire présenté au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, monsieur Jody Carr

Quand les coûts d'une instabilité répétée mettent en péril la vitalité de notre langue et de notre culture...



Secteur éducation
Forum de concertation des
organismes acadiens
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick



Modification du Règlement sur les
districts scolaires et les
sous-districts prise en vertu de
la Loi sur l'éducation



Aperçu

A	Qui sommes-nous?	4
B	Quel est l'objet de ce mémoire?	5
C	Quelles sont les limites de ce mémoire?	7
D	Pouvoir et devoir : on finit par y voir...	8
E	Quelques observations au sujet de...	
	La vision	9
	La documentation	10
	La consultation	11
	La démocratie	12
	Le coût de l'instabilité	14
	La langue et la culture	15
	L'économie d'échelle	17
	L'histoire récente	18
	L'impact dans la salle de classe	19
F	Un faux départ?	20





« L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement est généralement suivie de l'adoption d'un nouveau plan éducatif provincial qui articule ses objectifs en matière d'éducation. Dans toutes les régions de la province, un nombre appréciable d'enseignants et de gestionnaires se sont dits essoufflés par les réformes successives en éducation. La mise en œuvre d'un nouveau plan provincial exige bien souvent un réalignement du programme d'études et des stratégies d'enseignement, ce qui, en bout de ligne, peut avoir un effet sur les résultats scolaires. »

Gino LeBlanc, Rapport de la Commission sur l'école francophone, 2009



Qui sommes-nous?

Le secteur éducation du Forum de concertation des organismes acadiens de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) regroupe une dizaine de partenaires engagés de près pour assurer l'essor de l'éducation francophone au Nouveau-Brunswick, de la naissance au troisième âge.

Actifs et engagés, les membres de notre table sectorielle se rencontrent à fréquence régulière, établissent des priorités d'action, se concertent sur les grands enjeux en éducation en plus d'assurer une plus grande fluidité entre les différentes étapes de l'apprentissage et les multiples partenaires du milieu pédagogique. En ce sens, nous offrons une autre voix solide au milieu de l'éducation de langue française au Nouveau-Brunswick.

Les notions de collaboration, de partenariat, de vision d'avenir et d'innovation, toujours dans un contexte de développement et d'épanouissement de la langue française et de la culture acadienne au Nouveau-Brunswick, animent la réflexion et les actions des partenaires de notre table : d'une façon ou d'une autre, nous avons souvent et fièrement été aux premières loges des réformes et des changements significatifs de notre société au fil des dernières décennies.



SANB

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Secteur éducation
Forum de concertation

*Association des enseignantes et des
enseignants francophones du
Nouveau-Brunswick*



*Association des universités du
troisième âge du Nouveau-Brunswick*



*Association francophone des parents
du Nouveau-Brunswick*



*Collège communautaire du Nouveau-
Brunswick*



*Fédération d'alphabétisation du
Nouveau-Brunswick*



*Fédération des conseils d'éducation du
Nouveau-Brunswick*



*Fédération des étudiants et étudiantes
du Centre universitaire de Moncton*



*Fédération des jeunes francophones du
Nouveau-Brunswick*



*Société des enseignantes et enseignants
retraité.e.s francophones du Nouveau-
Brunswick*



Université de Moncton





Quel est l'objet de ce mémoire?

« Aujourd'hui, nous marquons le début de la prochaine phase du renouvellement de l'éducation, et ce n'est pas fini, a affirmé M. Carr. »

Annonce du 11 janvier 2012
(Communiqué officiel)

Le 11 janvier 2012, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, monsieur Jody Carr, dans le cadre d'une conférence de presse, proposait de « réorganiser les districts scolaires, d'accroître la participation des parents aux conseils d'éducation de district et de rémunérer les présidents et les autres membres des conseils. ¹»

Lors de cette annonce, le ministre a informé les citoyennes et citoyens du Nouveau-Brunswick qu'ils disposaient de 30 jours pour examiner les limites proposées des nouveaux districts et faire part de leurs commentaires².

Pressés par cette requête inattendue, et compte tenu de l'ampleur des changements proposés par le ministre et de leur impact potentiel sur la vitalité de la langue française et de la culture acadienne du Nouveau-Brunswick, les membres du secteur éducation du Forum de concertation ont conclu, lors d'une rencontre extraordinaire tenue le 16 janvier 2012 à Moncton, qu'il était urgent de déposer un court mémoire, malgré l'absence criante de détails à notre disposition et le caractère expéditif de cet « examen public ».

Compte tenu du rôle primordial de l'école en contexte minoritaire, les changements proposés par le ministre lors de l'annonce du 11 janvier 2012 affectent non seulement les intervenantes et intervenants du milieu scolaire : ils ont un impact direct sur la vitalité des communautés acadiennes et francophones dans leur ensemble.³

Ce mémoire vise notamment à rappeler au ministre que, précipiter de telles décisions sans l'assurance de ne pas entraver ou ralentir l'essor et la progression de la langue et de la culture représente un risque substantiel et menace nos communautés en contexte minoritaire déjà en situation de grande fragilité. Ensemble, en matière de vitalité, nous n'avons ni les moyens ni la marge de manœuvre nécessaire de nous tromper.

¹ Extrait, communiqué officiel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 11 janvier 2012.

² Ibid.

³ Voir notamment à ce titre, le *Rapport de la Commission sur l'école francophone* « L'éducation n'a pas le même statut que les autres axes de développement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. » (p. 19)



« *Tout examen de l'enseignement en milieu minoritaire s'appuie, à la base, sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (1982).* »

Gino LeBlanc, commissaire
Rapport de la Commission sur l'école francophone (2009)

Bien qu'il s'agisse de la fondation à toute réflexion sérieuse liée à l'éducation en contexte minoritaire, il nous apparaît parfois superflu d'avoir à faire mention de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les droits fondamentaux associés à cet article promulgué il y a déjà quelques décennies, devraient désormais faire partie du savoir commun de l'ensemble des acteurs du milieu de l'éducation au Nouveau-Brunswick et ailleurs au pays.

Le recours à des mesures asymétriques pour atteindre l'égalité réelle, le besoin de favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage des deux langues ou la nécessité

d'appuyer le développement des minorités de langues officielles ne font pas, à titre d'exemples, simplement partie de nos aspirations communes; ils s'inscrivent au cœur même de nos droits fondamentaux, au cœur de l'identité canadienne.

Si le présent document n'est pas principalement axé sur de telles considérations juridiques, il n'en demeure pas moins que ces dernières sous-tendent bien évidemment notre réflexion commune et qu'elles guident de plus d'une façon notre regard analytique sur les récentes propositions de renouvellement mises de l'avant par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.



Quelles sont les limites de ce mémoire?

Il nous apparaît difficile, parfois futile, de nous prononcer sur un tel changement d’envergure dont seuls quelques paramètres ont été dévoilés. Cette impression de surprise – de confusion – a été partagée à plusieurs endroits de la province, tant chez nos voisins du secteur anglophone que chez les francophones.⁴ Nous ne sommes pas sans comprendre l’intention du ministère de vouloir créer une équipe de transition, ni sa flexibilité quant à la nature des frontières des trois districts proposés...

Mais donner l’aval, à ce moment-ci, à une diminution des districts scolaires ou à de nouvelles frontières ne peut se faire sans une analyse plus en profondeur de l’ensemble des répercussions possibles. Précipiter une telle décision en l’absence de données critiques à son évaluation représente un risque mal calculé. Trop de questions importantes demeurent aujourd’hui sans réponses. Trop d’éléments majeurs manquent au tableau.

Garants de la protection et de l’épanouissement de la langue française et de la culture acadienne en contexte minoritaire, il serait irresponsable, voire frivole, à certains égards, pour les partenaires du secteur éducation (dont plusieurs en sont par surcroît fiduciaires), d’appuyer un plan pour l’instant fort partiel, bancal et jonché d’inconnus.

Le présent mémoire représente donc quelques bribes d’une réflexion sommaire, soumise à un échéancier peu réaliste pour une réelle concertation, sans avoir en main les renseignements nécessaires pour appuyer une analyse sérieuse. Ainsi, comme il est de notre devoir de le faire, les propos contenus dans les prochaines lignes pourraient s’adapter ou changer au fur et à mesure de l’information partagée et de l’évolution du dossier.

“Members of the district 18 education council say they’re concerned about the number of unanswered questions (...) The general consensus is people are very confused (...). They don’t understand where this is coming from (...)”

Jane Buckley, vice-présidente
District scolaire 18

⁴ La citation ci-contre témoigne de ce climat de surprise ressenti à plusieurs endroits en province ainsi que l’absence de détails entourant cette annonce. Chislett, Tara, *Amalgamation details concern district*, The Daily Gleaner, 20 janvier 2012.



Pouvoir et devoir : on finit par y voir...

Les partenaires du secteur éducation du Forum de concertation reconnaissons et respectons d'emblée le pouvoir du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance d'effectuer des changements dans la structure des districts scolaires et de mettre en œuvre quelconque réforme.

Ceci dit, nous connaissons aussi certaines obligations du ministre dont celle d'évaluer, préalablement à toute action significative, l'impact de quelconque restructuration sur la langue et la culture en contexte minoritaire.

Aucun partenaire du secteur de l'éducation n'a jusqu'à présent été mis au parfum des résultats d'une telle analyse préalable...

En outre, tout en reconnaissant ses pouvoirs, les partenaires tenons à lui rappeler que les vrais changements positifs, ceux qui vont au-delà de l'éphémère d'un mandat politique, ceux qui ont fait avancer le Nouveau-Brunswick au fil des ans, ont été gérés en étroite collaboration, avec l'approbation et avec la compréhension des gens sur le terrain.

Nous sommes bien aux faits des défis économiques et des grands enjeux auxquels fait face le Nouveau-Brunswick. Mais les conditions de la réussite d'une telle restructuration, dans l'éventualité où elle pourrait s'avérer prometteuse, incluent d'abord une confiance en la maturité et en l'expérience des nombreux partenaires, un respect de leur savoir-faire et de leur mémoire collective en matière de gestion de grands changements. Une restructuration réussie sous-entend aussi une transparence exempte de jeux politiques et de tactiques souvent peu fertiles à l'avancement du mieux-être commun.

Si un style de leadership démocratique nécessite parfois de plus longs détours, il n'est pas sans être porteur de grands succès et de belles mobilisations, en plus d'être générateur de beaucoup moins de frustrations, voire de déceptions...

« L'aspect le plus positif de la réforme de la gouvernance en éducation au Nouveau-Brunswick repose sur le fait qu'elle n'est pas encore en vigueur. Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement Alward annonce des mesures radicales et qu'il revienne en terrain plus propice à la négociation et au compromis. »

Jean Saint-Cyr, La réforme imprécise, L'Acadie Nouvelle, 14 janvier 2012.



Une vision à préciser?

Quelle est la vision qui anime cette importante restructuration? Qu'est-ce qui justifie un tel investissement de ressources et d'énergie pour au moins les trois à quatre prochaines années?

Je crois qu'il [le ministre Carr] vise la mauvaise cible et, comme plusieurs, j'ai de la difficulté à concevoir le bien-fondé de cette importante réforme. Couper et réduire les services en éducation au Nouveau-Brunswick ne devrait jamais être envisageable pour un gouvernement, surtout lorsque notre province est loin de figurer parmi les premières au pays en matière d'éducation.

*Guy Lanteigne, parent,
Une décision controversée,
L'Acadie Nouvelle, 17 janvier 2012*

Les défis économiques de la province, joints à la diminution de la clientèle scolaire et du déplacement géographique de celle-ci ont été évoqués par le ministre pour expliquer le contexte dans lequel sa proposition s'inscrit.

Mais quelles sont les cibles? Ses objectifs? Quelle est la destination visée? En quoi contribuera-t-elle à une meilleure gouvernance, en une meilleure pédagogie? Autre que le « cinq millions » d'économies annoncées, quels sont les critères (indicateurs de rendement) qui nous permettront d'évaluer le succès ou l'échec de cette réforme?

Comment, par exemple, les nouvelles cartes se superposent-elles aux limites des autres ministères et services qui collaborent de près au milieu de l'éducation? Pourquoi trois districts plutôt que cinq ou deux?

Avant de nous jeter dans le débat des « nouvelles frontières », le ministre aurait-il oublié de nous communiquer les balises essentielles à sa réflexion? A-t-il démontré que sa nouvelle structure est complémentaire à d'autres initiatives gouvernementales? A-t-il précisé la logique qui anime les choix clés de sa proposition? De telles imprécisions expliqueraient-elles le climat de confusion, de soupçons qui anime présentement les partenaires du secteur éducation du Forum de concertation des organismes acadiens? Quelles étaient les autres options pour atteindre les mêmes cibles?



Quelle est la nature de la documentation soumise à l'étude des citoyennes et des citoyens dans le cadre de cette consultation?

Le ministère a-t-il mis toutes ses cartes sur la table? Il a certes déposé ses cartes géographiques illustrant les frontières des quatorze districts existants et des sept proposés dans son renouvellement. Mais qu'en est-il de la documentation d'appui qui jusqu'à présent accompagne sa réflexion?

Pour les partenaires du secteur éducation, nous prononcer sur les frontières des nouveaux districts avant de saisir la nature des changements et leur impact, c'est un peu comme se prononcer sur les plans d'une architecte avant même de savoir pour qui elle conçoit une maison... Devons-nous nous interroger sur la nature de la documentation à la disposition des citoyens avant de nous exprimer sur un chambardement de cette envergure?

« On nous demande de nous prononcer sur une réforme quasi orale... »

*Anne-Marie Gammon, présidente,
Fédération des conseils
d'éducation de district*

Le communiqué de presse émis le 11 janvier 2012 semble constituer le point d'ancrage le plus complet de ce renouvellement. L'essentiel de la courte page web au sujet de l'**organisation des districts**⁵ est quant à lui consacré à la simple comparaison du nombre de districts au Nouveau-Brunswick avec les autres provinces de l'Atlantique, sans tenir compte des importantes particularités de notre système d'éducation.

Quant à la page web au sujet de la **gouvernance des districts**⁶, elle consacre la majorité des quelques paragraphes à un examen des dernières élections des CED pour qualifier la participation de « faible », prétexte à la restructuration. Elle présente un tableau incomplet de la situation (nous verrons pourquoi en parlant de démocratie).

Pour ce qui est du document de travail général produit en septembre 2011 intitulé *Renouvellement du gouvernement*⁷, son objectif était tout autre et il ne peut ici tenir lieu de source d'information pratique relative à la fusion des districts scolaires.

⁵ www.gnb.ca/0000/renouvellement/Organization.asp, téléaccédé le 20 janvier 2012.

⁶ www.gnb.ca/0000/renouvellement/Governance.asp, téléaccédé le 20 janvier 2012.

⁷ Ministère de l'Éducation et de Développement de la petite enfance, *Renouvellement du gouvernement*, document de travail, septembre 2011, 28 p.



Consultations, dites-vous?

Les partenaires du secteur éducation avons été témoins à plus d'une reprise, lors de rencontres et d'échanges individuels, que le ministre et son entourage au ministère ne manquent pas de faire preuve d'écoute active et portent une attention soutenue à leurs interlocuteurs.

Nos observations en matière de consultation n'ont donc rien à voir avec l'expression d'une mauvaise foi (ou d'une mauvaise oreille!) mais avec la nature d'un processus qui, pour quelconque raison, ne semble pas respecter certaines règles de base en communication...

Nous l'avons vu plus haut, en plus de s'assurer de la clarté du sujet de la consultation et de la qualité de la documentation qui l'accompagne, il faut consacrer le temps nécessaire pour la concertation; le milieu associatif, constitué de nombreux bénévoles et partenaires de partout en province ne peut réagir de façon impromptue aux requêtes du gouvernement... Pourquoi, par ailleurs, le ministre n'a-t-il pas profité de l'outil privilégié du GACÉF pour tester sa proposition?

« *Nous endossons le point de vue de ceux qui ont exprimé leur étonnement quant à la courte période de consultation et de négociation allouée par le ministre Carr: trente jours pour arriver à une formule finale de gouvernance de l'éducation au Nouveau-Brunswick, c'est bien peu.* »

Jean Saint-Cyr, *La réforme imprécise*, L'Acadie Nouvelle, 14 janvier 2012.

« *Mais lorsque l'on regarde le cycle de consultation qui l'a précédé, on constate qu'il s'agissait davantage d'un exercice d'introspection que d'un exercice de consultation du grand public.* »

Philippe Murat, *Un échancier très serré*, L'Acadie Nouvelle, 13 janvier 2012.

En milieu d'année scolaire, les professionnels du milieu de l'éducation ne peuvent délaissé rapidement leur priorité, les élèves, pour se pencher en catastrophe sur de tels enjeux. Précipitée, à la remorque du calendrier des élections municipales, sur un fond d'obligation plutôt que de collaboration, cela résume assez bien notre expérience du processus récent de consultation en éducation...



« En ce moment, ils [conseils d'éducation] sont composés de conseillers élus au suffrage universel. Les conseillers devront désormais cohabiter en parts égales avec des membres (parents) provenant du Comité parental d'appui à l'éducation. « À mes yeux, il s'agit là d'un accroc à la démocratie », s'insurge-t-il. « Je suis très heureux qu'on veuille intégrer davantage les parents dans le système, mais je doute que la mécanique choisie par le gouvernement pour parvenir à cette fin soit la bonne. »

Ernest Thibodeau, président
Conseil d'éducation, district 1

Jean-François Boisvert, Ernest Thibodeau,
déçu de la perte de Fredericton, L'Acadie
Nouvelle, 12 janvier 2012.

Des avancées démocratiques ou une habile manœuvre de centralisation du pouvoir?

Dans son document de travail⁸, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ne manque pas de souligner (en gras) que « la gestion du système d'éducation est une responsabilité **partagée** par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les conseils d'éducation de district. »⁹

Le gouvernement présente-t-il un tableau complet de la composition des CED? Il compare le nombre total – par district – actuel et proposé... en omettant habilement de comparer le nombre total – provincial – de représentants de la communauté, avant et après le renouvellement... (pour les francophones seulement, on chuterait d'un potentiel de 75 à quelque 48 représentants de la communauté, au total).¹⁰

Comment alors vanter les mérites démocratiques d'un tel renouvellement alors que les francophones ne se

retrouveront, si on compare à la situation actuelle, qu'avec 64 % de représentants de la communauté pour assurer la gouvernance de nos districts scolaires? Le ministre met l'accent sur la présence accrue de « parents ». Peut-être... mais oublie-t-il savamment

⁸ Ministère de l'Éducation et de Développement de la petite enfance, Renouvellement du gouvernement, document de travail, septembre 2011, 28 p.

⁹ Ibid., p. 14. C'est le ministère qui souligne.

¹⁰ D'après le tableau de la « composition des CED » fourni par le ministère.
www.gnb.ca/0000/renouvellement/Governance.asp, téléaccédé le 20 janvier 2012.



de mentionner que c'est au total quelque 27 francophones de moins qui auront une voix dans la gouvernance de nos districts scolaires?

Plus encore, le calcul ci-haut n'illustre pas un autre aspect important du renouvellement : la moitié de ces représentants seront désormais « nommés » parmi les membres du CPAÉ, contournant le processus du suffrage universel. Comment alors vanter les mérites démocratiques d'un tel renouvellement alors que ce n'est désormais qu'un potentiel de 32 % des représentants de la communauté francophone qui, comparativement à la situation actuelle, seront démocratiquement élus?

Les partenaires du secteur éducation sommes d'avis que le ministre Carr ne peut se contenter de parler publiquement de « l'augmentation de la participation des parents » pour invoquer, voire justifier, les changements majeurs proposés en terme de gouvernance... S'il veut préserver la crédibilité qu'il a su se bâtir à nos yeux, il doit jouer franc-jeu et reconnaître les pertes substantielles en matière de représentation de la communauté francophone au sein de l'appareil de gouvernance du système scolaire. La perte de deux élèves élus sur cinq siégeant aux CED lance aussi un message inquiétant aux membres du secteur éducation.

Compte tenu de ces observations, la « responsabilité partagée » à laquelle le gouvernement n'hésite pas à faire référence, devient-elle, avec ce renouvellement, une « responsabilité bien différemment partagée »...? Ne change-t-il pas du tout au tout, par sa réforme, la nature actuelle du partage en matière de gouvernance et de démocratie?

« (...) je suis bien inquiet devant un nouveau réaménagement. Au cours des 12 dernières années, on a changé de modèle de gouverne et de régions administratives déjà assez. À chaque fois, les élus aux conseils d'éducation doivent reprendre l'exercice de la définition de la mission, des objectifs pédagogiques, etc. Puis les administrations doivent tout planifier à neuf. Ce qui demande temps, énergie et argent qui pourraient être mieux investis dans la gestion des nombreux défis pédagogiques qui sont ceux de notre système d'éducation. »

Luc Desjardins, Perdre la carte, L'Acadie Nouvelle, 14 janvier 2012.



Quel est le coût de l'instabilité?

Le climat d'instabilité constante sur notre système scolaire en contexte minoritaire ne peut désormais être ignoré et va bien au-delà de l'impact pécuniaire. Chaque réforme finit par avoir l'effet d'un coup de massue, chaque réforme ralentit, voire démolit notre potentiel de croissance commun, chaque réforme atteint le moral des équipes et des communautés ciblées.

Dans les milieux pédagogiques, un brin d'instabilité tend à être associé positivement aux situations d'apprentissages fécondes. Mais, à l'inverse, un climat de grande instabilité ou de déséquilibre récurrent risque d'entraîner un repli, voire un dysfonctionnement chez les élèves. Un tel constat n'est-il pas de mise en milieu organisationnel?

Face aux renseignements limités dont nous disposons, nous sommes d'avis que les coûts – financiers, humains, pédagogiques, langagiers et culturels – de la grande instabilité causée par un autre renouvellement ne sont absolument pas pris en compte. L'évaluation des risques et des pertes irréparables à l'essor de la langue et de la culture liés à l'explosion des familles d'apprentissages, à la réadaptation aux cultures organisationnelles doit précéder de telles décisions. Au fil du temps, l'impression du milieu scolaire est celle d'un élève du primaire à qui on demanderait d'évoluer dans une classe dirigée par trente enseignants(es), chacun(e) invité(e) à enseigner une semaine à tour de rôle. Au début, c'est amusant. Après quelques semaines, toutefois...

Être contraints à s'adapter à une telle fréquence ne constitue-t-il pas un témoignage éloquent que les réformes précipitées sont chaque fois entreprises avec peu de vision à long terme, sont chaque fois proposées avec en main peu d'information sur l'impact réel des changements sur nos écoles? Il ne s'agit pas ici d'une litanie contre une adaptation normale aux situations nouvelles. Il s'agit d'un cri d'alarme contre les réformes répétitives et sans orientations soutenues qui finissent par donner à notre système éducatif des allures de girouette sous grands vents.

« (...) C'est très frustrant, d'autant plus que nous avons dit au gouvernement de cesser de faire des réformes, car ça déstabilise le système. Et il s'empresse de faire le contraire. »

Ernest Thibodeau, président,
Conseil d'éducation, District 1

Jean-François Boisvert, Ernest
Thibodeau, déçu de la perte de
Fredericton, L'Acadie Nouvelle,
12 janvier 2012



Quel est l'impact d'un tel bouleversement sur la langue française et sur la culture acadienne?

En milieu minoritaire, en plus de l'atteinte des cibles pédagogiques et de développement social, nos efforts doivent être concentrés sur le maintien et l'essor de notre langue et de la culture acadienne dans le respect de nos droits fondamentaux.

*« On place une fois de plus la charrue devant les bœufs... on annonce le début d'un grand bouleversement avant même d'avoir analysé l'impact possible sur la langue française et sur la culture acadienne et francophone...
Ce faisant, on joue avec l'avenir collectif de l'Acadie comme on joue à la roulette russe... »*

Jean-Marie Nadeau
président
Société de l'Acadie du
Nouveau-Brunswick

À force d'être constamment distraits par les remous administratifs successifs, nous finissons par ne plus pouvoir consacrer l'énergie nécessaire à notre double mandat, à un de nos principaux devoirs, celui qui a trait à la protection et à l'avancement de notre langue et de notre culture.

Et il ne s'agit pas simplement d'évaluer l'impact sur l'apprentissage des élèves, une tâche à elle seule colossale. Il nous faut en outre nous interroger sur les conséquences d'une telle proposition sur les communautés acadienne et francophone touchées par les coupures, les déménagements, les réorganisations et les autres conséquences de cette annonce sur notre vitalité. Nous interroger, par exemple, sur la rétention du personnel francophone dans certaines régions compte tenu du renouvellement, sur les dynamiques régionales en matière d'exogamie, sur les communautés d'intérêts, sur la proximité socialisante qui en découle ou sur l'impact sur la francisation et l'inclusion scolaire.

Quiconque a lu le *Rapport de la Commission sur l'école francophone* (2009) comprend mieux le rôle primordial de l'école et sa présence au cœur de notre vitalité linguistique et culturelle. Il est à même de saisir sa fragilité, sa vulnérabilité. Comment affirmer qu'en amputant les bras des structures qui desservent et appuient directement l'école francophone dans ses actions quotidiennes n'influencera pas notre vitalité à court et à long terme?



De son côté, le *Plan sur les langues officielles 2011-2013* lancé avec effervescence par le gouvernement du Nouveau-Brunswick au début du mois de décembre 2011 nous apparaît pourtant clair : le gouvernement y réitère non seulement son adhésion au bilinguisme comme valeur fondamentale de notre province, mais s'engage à évaluer systématiquement l'impact de ses décisions sur les communautés de langues officielles.

« La mise en place ou la modification d'une politique ou d'un programme tient compte de l'impact sur les communautés francophone et anglophone de la province. (p. 15) »

*Plan sur les langues
officielles 2011-2013:
le bilinguisme officiel – une force*

« Tous les efforts du gouvernement, dans les mesures législatives qu'il propose, dans la répartition des ressources publiques et dans ses politiques et programmes, pour encourager, par des mesures positives, le développement culturel, économique, éducationnel et social des communautés de langues officielles. », peut-on y lire en page 15 pour définir la promotion des langues officielles.

La présente proposition de modification du Règlement sur les districts scolaire et les sous-districts prise en vertu de la *Loi sur l'éducation* inclut-elle une telle analyse au sujet des perturbations, des risques et des conséquences engendrées par la réforme sur la communauté linguistique minoritaire?



Les économies d'échelle en valent-elles la chandelle?

Les questions initiales et les sourcillements du milieu de l'éducation lors de l'annonce en disent long... « Cinq millions pour le secteur francophone ou pour les deux secteurs? Cinq millions sur un budget d'un milliard? Tout ça pour ça? » Il ne s'agit pas ici d'être cynique devant une mince économie, la situation financière de la province ne le permet pas. Il s'agit plutôt de mettre en garde contre le gouffre potentiel qui nous attend si les prévisions des coûts de ces fusions dépassaient les prévisions du ministre.

Si nous partageons la gestion et la destinée de nos écoles, pour gagner la confiance des partenaires, le ministre ne doit-il pas aussi partager l'analyse financière (coûts et bénéfiques) sur laquelle il s'appuie pour communiquer publiquement de telles prévisions? Est-il inhabituel, dans le cas d'une transition qui s'échelonne sur quelques exercices financiers, d'anticiper un même résultat annuel durant toute la durée de la transition?

Soumettre le système d'éducation francophone en entier à un tel bouleversement n'est pas une mince affaire... Les grandes fusions, les démantèlements majeurs recèlent tous leur part d'explosions de coûts inattendues, leurs surprises budgétaires! Dans certains cas, par ailleurs, de tels changements nécessitent des investissements substantiels à court terme avant de pouvoir en tirer des bénéfices à long terme. Ne sommes-nous pas en droit de nous interroger sur la nature de cette prévision qui a fait la manchette? Est-il raisonnable de notre part de demander des précisions quant à ce cinq millions?

*« Était-il nécessaire de
procéder si hâtivement?
Pour économiser
5 millions \$? Il revient aux
parents, aux électeurs et au
gouvernement de répondre
à cette question.
Il n'y a pas de petites économies,
doit-on reconnaître.
Mais 5 millions \$ sur un budget
de plus d'un milliard,
il y a quand même de quoi se
gratter le cuir chevelu. »*

*Philippe Murat, Un échancier très serré,
L'Acadie Nouvelle, 13 janvier 2012.*



L'éducation, n'est-ce pas aussi des leçons tirées de notre histoire récente?

Quelles leçons le ministre tire-t-il des réformes précédentes récentes dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick? Quels ont été les caractéristiques, les contextes, les enjeux de chacune de ces réformes? Sur quel mode d'évaluation nous sommes-nous appuyés pour évaluer le succès de ces changements majeurs? Le ministre a-t-il pris connaissance des résultats de ces évaluations? Comment ces redistributions majeures ont-elles contribué aux efforts de littératie et de numératie, à la lutte contre le décrochage ou à la réussite scolaire? Qu'est-ce que les parents, le personnel scolaire, les jeunes dans les salles de classe et les fonctionnaires au ministère retiennent de ces réformes? Les efforts et les ressources consacrés pour animer ces bouleversements ont-ils été judicieusement investis?

« Pour l'instant, à part de l'information sur les nouvelles frontières proposées, on ne sait pas comment et quand cette réforme se fera, ça reste à être déterminé. (...) C'est la quatrième réforme à survenir dans le système depuis les années 1990. »

Bertrand Beaulieu, directeur général,
District scolaire 3, L'Acadie Nouvelle,
12 janvier 2012.

Tenter de répondre à ces questions (et à plusieurs autres), c'est mieux comprendre pourquoi certains partenaires ont fait allusion au terme d'improvisation pour évoquer le renouvellement qui nous est imposé.

Nous précipiter dans une nouvelle réforme sans tirer et comprendre les leçons des tentatives précédentes, c'est nous exposer à des risques trop grands en situation pourtant déjà si précaire.

Nous nous attendons à plus de rigueur de la part de nos élus. Nous ne pouvons plus nous contenter d'improviser si nous désirons nous hisser vers l'excellence.

N'apprenons-nous pas, en histoire, qu'éduquer implique aussi apprendre de nos erreurs passées?



Impact dans la salle de classe?

Sans connaître la nature des postes coupés, sans idée de la réorganisation des services d'appui pédagogique, sans instruction précise sur la redistribution des tâches ou des rôles respectifs des écoles et des districts scolaires, affirmer qu'il n'y aura pas d'impact dans la salle de classe relève-t-il davantage de la bonne intention que de la raison? Une telle affirmation ne risque-t-elle pas de se solder en déceptions et en frustrations?

« (...) Si l'on coupe des postes au niveau du district, ça va nécessairement affecter les services aux élèves. On ne voudrait surtout pas qu'en fin de compte, les enfants payent pour l'improvisation des grands. »

Suzanne Bourgeois
présidente, AEFNB

Jean-François Boisvert,
Ça sent l'improvisation,
L'Acadie Nouvelle, 12 janvier.

Il nous apparaît clair que l'ampleur des changements ciblés ne pourra épargner, à différents degrés, l'enseignement en salle de classe. L'élastique étant déjà tiré à son maximum dans nos écoles francophones, le risque est trop grand qu'il nous éclate à la figure advenant d'autres pressions inattendues. Devant un tel risque, même minime, de bouleversement en salle de classe, les partenaires de la table sont particulièrement inquiets.

Le travail et les ressources sur des chantiers majeurs, souvent spécifiques aux défis particuliers des francophones, tels la petite enfance, l'aménagement linguistique, l'inclusion scolaire, les suivis aux États généraux des arts et de la culture, pour ne donner que ces exemples, ne peuvent être,

même partiellement, compromis. L'objectif de ce mémoire n'est pas de répéter les constats du *Rapport de la Commission sur l'école francophone* à ce sujet.

À force d'opposer l'administratif au pédagogique dans sa rhétorique, le ministère en vient à faussement braquer le district scolaire contre l'école aux yeux du public. Il est tout à fait normal que le citoyen ne soit pas pleinement conscient de l'ensemble des appuis pédagogiques et spécialisés dispensés par les districts scolaires dont bénéficient directement les élèves en salle de classe et dont profitent aussi les parents au quotidien.

Par ailleurs, selon l'annonce du ministre, les économies potentielles réalisées par la fusion des districts seront réinjectées en salle de classe, selon le ministre. Les précisions au sujet de la nature de ces investissements demeurent aussi à éclaircir.



Un faux départ?

Les grandes lignes de la proposition de renouvellement sur la table sont-elles exemptes d'aspects positifs, de points susceptibles d'améliorer notre système? Il serait présomptueux, même malicieux de notre part de croire que oui. Nous voulons penser qu'elle comporte son lot de potentiel, qu'elle compte ses mérites, qu'elle cache peut-être des pistes gagnantes encore dans l'ombre.

« Si le ministre maintient la période de trente jours pour lui fournir des commentaires sur la réforme proposée, il recevra, croyons-nous, davantage de questions que de suggestions, tellement il est avare d'informations sur la réforme qu'il propose. »

Jean Saint-Cyr, *La réforme opaque*,
L'Acadie Nouvelle, 1^{er} février 2012

Mais, précipitée, peu documentée, animée d'une vision encore imprécise ou simplement pécuniaire, mettant en avant-plan les avantages d'économies d'échelle négligeables, peu inspirée jusqu'à présent des leçons tirées des restructurations récentes, soutenue par un processus de consultation controversé et menaçant clairement à nos yeux la salle de classe, la proposition ne suscite pas encore chez nous la confiance, la vision et la motivation nécessaires à sa mise en œuvre et à son succès.

En matière de protection de langue et de culture, nous ne pouvons plus nous contenter de simplement « faire confiance » ou du « on verra »... Nous

devons ensemble, plus que jamais, expérience à l'appui, nous fonder sur des faits détaillés, des analyses sérieuses, sur des parcours clairement balisés avant la mise en œuvre de nouveaux changements. Il s'agit d'une lacune trop importante de la proposition mise de l'avant pour l'ignorer.

Pour ce qui est de la démocratie et de la gouvernance, les partenaires du secteur éducation ne sommes pas dupes. Nous l'avons démontré plus haut: nous, les francophones, sortons perdants de la proposition actuelle à plus d'un niveau. Tenter de masquer cet état de fait ne nous mènera nulle part.



Le ministre doit comprendre qu'il n'est pas le premier à proposer « un renouvellement », que sa proposition s'inscrit dans un long continuum, souvent fort chaotique, et que le milieu de l'éducation de la communauté acadienne est de plus en plus sensible aux bouleversements expéditifs qui lui semblent, a priori, non justifiés ou éloignés de la réalité sur le terrain. Comme communauté en contexte minoritaire, un précipice nous attend au moindre faux pas. De là, la constante pression que nous mettons sur les épaules de nos leaders.

Dans un tel contexte, les membres du secteur éducation du Forum de concertation des organismes acadiens n'ont d'autre choix que de recommander:

- a) un moratoire immédiat sur cette réforme;**
- b) une analyse préalable et détaillée de l'impact de la réforme sur la langue française et sur la culture acadienne;**
- c) une prolongation de la période de consultation, cette fois à partir de données essentielles à une analyse sérieuse, rendues publiques par le ministère dans un climat de partenariat et de transparence;**
- d) qu'une attention méticuleuse soit portée à l'ensemble des suggestions, des observations et des doléances des nombreux partenaires touchés par cette réforme (non seulement à celles qui ont trait aux frontières).**

Notre prise de position sera nécessairement évolutive en fonction des renseignements mis à notre disposition. Notre intention doit être clairement associée à un souci de mieux faire les choses dans le respect des obligations et des devoirs de chacun, plutôt qu'à une volonté de mettre inutilement les freins face au changement.

Le ministre et son entourage peuvent compter, comme ils l'ont toujours fait, sur l'engagement, la détermination, l'écoute et la bonne foi des partenaires du secteur éducation pour poursuivre le dialogue et trouver des pistes de solution.

Si un faux départ requiert souvent un retour à la case départ afin de reprendre la course du bon pied, il n'est pas dit qu'il nous empêche pour autant de nous retrouver premier au fil d'arrivée...

